

Société d'Équipement du Département du Doubs - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 2002

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. FUSTER, LOYAT, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 20 juin 2003.

A) Bilan d'activité

L'exercice 2002 est caractérisé pour la SEDD par une activité importante sur les opérations du centre-ville (livraison et ouverture du Marché couvert en septembre 2002, engagement de «l'immeuble 5» à la City, poursuite des acquisitions sur l'Ilot Pasteur, engagement du secteur habitat au Val des Grands Bas.

L'exercice 2002 a permis une avancée significative dans l'évolution des contentieux existants (Multiplex, Hôtel ACCOR à La City).

Le transfert de la compétence économique de la Ville à la Communauté d'Agglomération a conduit la SEDD à intervenir dans les opérations TEMIS et Hauts du Chazal.

Le secteur «superstructures» se maintient à un haut niveau :

- activité soutenue avec la Région : lycées et Enseignement supérieur
- développement d'un partenariat avec le Conseil Général : contrat de réhabilitation de 4 collèges.
- intervention pour des petites et moyennes collectivités.

L'activité sur le secteur «Montbéliard» a concerné quelques opérations nouvelles d'aménagement de zones d'habitat (réalisations d'études préalables et aménagement de ZAC), la commercialisation de bureaux et le lancement d'une opération d'immobilier locatif. Un accent est mis sur l'importance des opérations tertiaires locatives en 2002 avec reventes à des investisseurs sans participation des collectivités.

En vue de l'aménagement du site de la Mouillère, la SEDD a créé avec deux organismes bancaires une SARL d'aménagement dont elle détient 60 % du capital. L'année 2002 a permis d'engager l'opération (acquisition des terrains, démolition des bâtiments existants, premiers travaux de VRD, permis de construire des premiers programmes de bureaux). Les premières ventes ont été régularisées à la fin du premier trimestre 2003.

B) Les comptes de 2002

1) **Le chiffre d'opérations** qui traduit le montant global des investissements réalisés en 2002, au travers des activités de la SEDD, ressort à 44,3 M€ contre plus de 48 M€ en 2001, soit - 8 %.

La répartition du chiffre d'opérations manifeste l'accroissement des «opérations Mandat», pendant que les «opérations Concessions» sont en diminution de 22 %. Les «opérations conduite d'Opérations» se maintiennent au même niveau.

2) **Le chiffre d'affaires** de la Société, qui correspond à l'ensemble des rémunérations, études et prestations réalisées par la SEDD pour ses différents clients est stable : 2,76 M€ contre 2,79 M€ en 2001 soit - 1,2 %.

Les chiffres d'affaires par secteur représentent :

Agence Besançon : 54,7 %, superstructures : 27,1 %, Agence Montbéliard : 18,2 %

3) **Le résultat d'exploitation** de la société s'établit à 138 K€ (126 K€ en 2001 et 47 K€ en 2000). Cela manifeste une activité soutenue et équilibrée qui se maintient depuis plusieurs exercices.

Le résultat net de la société pour 2002 ressort à 83 K€ après impôt sur les bénéfices (28 K€) et intéressement du personnel (47 K€). Il était de 42 K€ en 2001.

Globalement, comme pour les exercices passés, les résultats d'exercice bien que positifs ne permettent pas d'améliorer sensiblement le haut du bilan de la société.

Les fonds propres se trouvent tout de même renforcés du montant du résultat net enregistré en 2002 réaffecté en réserves.

4) **Le personnel** de la SEDD, compte tenu du niveau élevé d'activité, s'est stabilisé à 33 salariés au 31/12/2002 (32 au 31/12/2001). A la fin de l'exercice 1999, on notera que l'effectif était de 25 personnes.

C) Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois pour examiner les dossiers d'opérations, les budgets ainsi que les bilans d'activité.

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice précédent, présentés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport de gestion, relatif à l'activité de la SEDD pour l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le présent rapport.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 octobre 2003.